

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abdelhafid Boussouf-Mila

Faculté des lettres et des langues
Département des lettres et des langues étrangères –français-

- + Niveau : Master I / SDL
- + Matière : Lexico-sémantique
- + Enseignant : Dr. AZZOUZI. Tarek
- + Semestre : 2
- + **COURS**

Année universitaire : 20025/2026

Contenu-TD :7- Introduction à la lexicographie

Objectifs de l'enseignement :

À l'issue de ce cours, l'étudiant doit être en mesure de :

- **Distinguer** *la lexicologie de la lexicographie* ;
- **Comprendre** *les principes de base de l'élaboration d'un dictionnaire (macrostructure, microstructure, nomenclature, définition)* ;
- **Identifier** *les grandes catégories de dictionnaires et leurs usages* ;
- **Analyser** *un article lexicographique en repérant ses composantes* ;
- **Percevoir** les différences entre dictionnaires papier et dictionnaires numériques ;
- **Amorcer** *la rédaction de notices simples en respectant les conventions de présentation.*

□ Introduction

La lexicographie s'intéresse à la description et à la mise en forme du vocabulaire d'une langue sous la forme d'ouvrages de référence, les dictionnaires. Elle ne se limite pas à une activité technique : elle engage une réflexion sur ce qu'est un mot, sur la manière dont il circule dans une communauté, et sur la façon dont il peut être représenté pour être utile à des lecteurs.

Historiquement, les dictionnaires sont apparus comme des outils pratiques : aider à comprendre un texte, traduire d'une langue à une autre, ou encore fixer une norme linguistique. Avec le temps, la lexicographie s'est constituée en discipline autonome, en dialogue constant avec la linguistique, la lexicologie et la didactique.

Dans un contexte actuel marqué par le développement du numérique, la lexicographie connaît une transformation rapide. Les dictionnaires en ligne, les bases de données lexicales et les outils collaboratifs élargissent la manière d'accéder au savoir lexical. Mais qu'il soit papier ou électronique, un dictionnaire repose toujours sur des principes communs d'organisation et de rigueur descriptive.

2. Lexicologie et lexicographie : distinction et complémentarité

2.1. La lexicologie

La lexicologie est l'étude scientifique du lexique d'une langue. Elle s'intéresse à la formation des mots, à leur évolution historique, à leurs relations de sens et à leur fonctionnement dans la langue.

➤ Exemples de thèmes abordés en lexicologie :

- L'analyse morphologique : comprendre comment *incompréhensible* se forme à partir de *comprendre* ;
- L'étude sémantique : différencier les sens du mot *feuille* (partie d'une plante / page d'un cahier) ;
- La structure des champs lexicaux : par exemple, le champ du vêtement (*chemise, veste, pantalon*).

2.2. La lexicographie

La lexicographie consiste à élaborer des dictionnaires. Elle met en œuvre des méthodes de sélection, de description et de présentation des mots pour un public donné. Elle ne se limite pas à accumuler des mots : elle suppose des choix (quels termes retenir, comment les définir, quels exemples proposer).

2.3. Différences et complémentarité

- **La lexicologie** cherche à comprendre le fonctionnement du lexique.
- **La lexicographie** vise à rendre ce savoir accessible à travers un support pratique (papier ou numérique).

Exemple :

- Un lexicologue analyse le mot *pain* dans ses usages régionaux, ses sens figurés, et ses variations diachroniques.
- Un lexicographe rédige un article qui présente *pain* avec une définition simple, une indication grammaticale, un exemple d'usage et, éventuellement, une étymologie.

La lexicographie s'appuie donc sur la lexicologie, mais elle a un objectif de diffusion et d'utilité immédiate.

3. Les grands principes de la lexicographie

3.1. La notion d'unité lexicale

Un dictionnaire ne répertorie pas seulement des mots isolés : il doit décider ce qu'il considère comme une *entrée*. L'unité lexicale peut être un mot simple (*chat*), un mot composé (*chef-lieu*), une locution (*prendre la fuite*). Le choix dépend du type de dictionnaire.

3.2. La macrostructure

La macrostructure désigne l'organisation générale du dictionnaire :

- Choix des entrées (tous les mots de la langue, ou seulement une sélection ?),
- Ordre de présentation (alphabétique, thématique),
- Traitement des variantes orthographiques.

Exemple :

- Le Petit Larousse suit un ordre alphabétique strict.
- Certains dictionnaires pédagogiques proposent des regroupements thématiques (mots de la maison, de la nature, etc.).

3.3. La microstructure

La microstructure correspond à l'organisation interne d'un article. Un article de dictionnaire comprend souvent :

- Le lemme (forme du mot vedette),
- La catégorie grammaticale,
- La transcription phonétique,
- La ou les définitions,
- Des exemples d'usage,
- Des marques d'usage (familier, argot, technique...),
- Parfois l'étymologie.

➤ *Exemple d'article simplifié :*

Chat *n. m.*

1. Mammifère carnivore domestique à quatre pattes.

Exemple : *Le chat dort sur le canapé.*

2. Familièrement : appareil de levage.

Exemple : *Utiliser un chat pour soulever la voiture.*

3.4. La nomenclature

Un dictionnaire doit déterminer quelle étendue de vocabulaire il prend en charge. Un dictionnaire de langue courante ne retiendra pas tous les termes spécialisés, tandis qu'un dictionnaire encyclopédique cherchera à couvrir le plus large champ possible.

3.5. La question des définitions

La définition doit être claire, concise et adaptée au lecteur. On distingue plusieurs types de définitions :

- **Définition par genre et différence** : *un violon est un instrument de musique à cordes frottées ;*
- **Définition descriptive** : *le chocolat est une pâte obtenue en broyant des fèves de cacao et du sucre ;*
- **Définition synonymique** : *rapide : synonyme de véloce.*

3.6. Exemple de dictionnaire papier et numérique

- **Papier** : Le Petit Robert. Article *amitié* : définition + exemples littéraires.
- **Numérique** : Le Trésor de la langue française informatisé (TLFi). Article *amitié* : définitions détaillées, citations, étymologie.

4. Les étapes de l'élaboration d'un dictionnaire

Construire un dictionnaire est une entreprise méthodique qui demande de combiner des savoirs linguistiques, des choix pratiques et une attention à l'utilisateur final.

4.1. La collecte et la sélection du corpus

La première étape consiste à constituer un corpus : ensemble de textes écrits ou oraux servant de base à l'observation.

- Pour un dictionnaire général, on privilégie des textes variés : littérature, presse, documents administratifs, productions orales.
- Pour un dictionnaire spécialisé, le corpus est centré sur un domaine : *par exemple*, médecine ou informatique.

Le corpus doit être suffisamment vaste pour rendre compte de la fréquence des mots et de leurs usages.

4.2. Choix des entrées lexicales

Une fois le corpus établi, il faut décider quels mots seront retenus.

- Dans un dictionnaire scolaire, on privilégie les mots fréquents et utiles à l'apprentissage.
- Dans un dictionnaire encyclopédique, on inclut des termes rares, techniques, noms propres.

Exemple : un dictionnaire pour collégiens retient *manger*, mais laisse de côté *déglutir* ; un dictionnaire médical retiendra *déglutir* avec précision.

4.3. Rédaction des articles

La rédaction est le cœur de la lexicographie. Chaque article suit un schéma régulier :

- **Forme du mot :** la graphie principale et ses variantes éventuelles.
- **Prononciation :** en alphabet phonétique international (API) pour certains dictionnaires.
- **Catégorie grammaticale :** nom, verbe, adjectif, adverbe.
- **Définition(s) :** présentée de manière claire et adaptée au public visé.
- **Exemples d'usage :** phrases illustrant l'emploi du mot.
- **Marques d'usage :** niveau de langue (familier, soutenu, argotique), domaine spécialisé.
- **Étymologie :** origine du mot, évolution historique.

4.4. Révision et normalisation

Avant la publication, les articles doivent être relus pour assurer cohérence et homogénéité :

- Cohérence des définitions,
- Respect d'un style régulier,
- Vérification des exemples.

5. Typologie des dictionnaires

Il existe plusieurs catégories de dictionnaires, selon leur objectif et leur public.

5.1. Dictionnaires généraux de langue

Ils rassemblent le vocabulaire courant. Exemple : *Petit Larousse illustré*, *Le Robert*.

- Public : large, non spécialisé.
- Contenu : mots fréquents, définitions accessibles, souvent accompagnées d'illustrations.

5.2. Dictionnaires encyclopédiques

Ils associent définitions linguistiques et informations encyclopédiques.

Exemple : *Grand Larousse encyclopédique*.

- **Public** : étudiants, enseignants, curieux.
- **Contenu** : articles plus longs, intégrant des données culturelles, historiques, scientifiques.

5.3. Dictionnaires spécialisés

Ils se concentrent sur un domaine :

- *Dictionnaire de linguistique, Dictionnaire médical, Dictionnaire juridique.*

Ces ouvrages sont destinés aux professionnels ou aux étudiants d'un champ précis.

5.4. Dictionnaires pédagogiques et scolaires

Pensés pour l'apprentissage d'une langue :

- Simplification des définitions,
- Exemples choisis pour leur clarté,
- Parfois accompagnés d'illustrations.

Exemple : *Dictionnaire du français pour les collégiens.*

5.5. Dictionnaires bilingues et multilingues

Ils permettent le passage d'une langue à une autre.

Exemple : *Harrap's anglais-français.*

- Contenu : traduction, équivalents, parfois exemples d'usage.

5.6. Dictionnaires historiques et étymologiques

Ils retracent l'évolution des mots au fil du temps.

Exemple : *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Bloch et Wartburg).

5.7. Dictionnaires numériques

Avec Internet, les dictionnaires en ligne se sont multipliés :

- *Le Trésor de la langue française informatisé* (TLFi).
- Les plateformes collaboratives comme *Wiktionnaire*.

6. Lexicographie traditionnelle et numérique

6.1. Les dictionnaires papier

- Organisation stable et cohérente.
- Consultation linéaire : on suit l'ordre alphabétique.
- Exemple : *Petit Robert, Larousse illustré.*

Aspects favorables : fiabilité éditoriale, stabilité des données.

Aspects défavorables : absence de mise à jour immédiate, volume limité.

6.2. Transition vers le numérique

Les dictionnaires numériques offrent de nouvelles possibilités :

- Mise à jour régulière.
- Recherche rapide par mot-clé.
- Hyperliens entre les entrées.
- Présence d'exemples authentiques issus de corpus.

Exemple :

- Le TLFi en ligne permet de naviguer d'un mot à l'autre.
- Le CNRTL donne accès aux synonymes, antonymes et citations.

6.3. Limites du numérique

- Dispersion des sources : tout n'est pas fiable.
- Risque de contenus collaboratifs non validés.
- Nécessité de compétences numériques pour tirer profit des outils.

6.4. Comparaison papier/numérique

- **Papier** : fiabilité, stabilité, mais volume restreint.
- **Numérique** : richesse, interactivité, mais contrôle éditorial variable.

□ Conclusion

La lexicographie, en tant que pratique de description et de mise en forme du vocabulaire, met en évidence la richesse et la diversité d'une langue. Elle s'appuie sur la lexicologie, qui en analyse les structures et les évolutions, mais se distingue par sa finalité : rendre ce savoir accessible à travers des dictionnaires. Ceux-ci se construisent par étapes, depuis la collecte d'un corpus jusqu'à la rédaction d'articles structurés comprenant définitions, exemples et indications d'usage.

La variété des dictionnaires – généraux, spécialisés, bilingues, pédagogiques, historiques ou numériques – montre qu'aucun n'est universel : chacun répond à des besoins précis. Le passage du support papier aux versions numériques a transformé la consultation, en offrant rapidité et interactivité, tout en posant la question de la fiabilité des sources.

Ainsi, la lexicographie se présente comme un travail rigoureux qui relie savoir linguistique et usage quotidien, entre tradition et innovation.

□ Références bibliographiques indicatives

- Auroux, S. (1992). La révolution technologique de la grammatisation. Liège : Mardaga.
- Béjoint, H. (2010). The Lexicography of English. Oxford : Oxford University Press.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., & Mével, J.-P. (2002). Dictionnaire de linguistique. Paris : Larousse.
- Hausmann, F. J., Reichmann, O., Wiegand, H. E., & Zgusta, L. (1989-1991). Wörterbücher. Dictionaries. Dictionnaires. An International Encyclopedia of Lexicography. Berlin : De Gruyter.
- Larousse, M. (1994). La lexicographie : Histoire et méthodes. Paris : PUF.
- Rey, A. (1977). La lexicographie française : Études sur les dictionnaires du français. Paris : Champion.
- Rey-Debove, J. (1998). *Le Robert : Dictionnaire et science du langage*. Paris : Le Robert.
- Svensén, B. (2009). A Handbook of Lexicography: The Theory and Practice of Dictionary-Making. Cambridge : Cambridge University Press.